

CHSCT-D de l'Allier

Compte rendu de la séance du 12 OCTOBRE 2015

Membres présents :

Représentants de l'Administration :

Madame Marylène BLONDEAU - Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier

Représentants du personnel :

Titulaires :

Monsieur Vincent PRESUMEY - représentant titulaire FSU - Professeur agrégé d'Histoire et de Géographie au Lycée Banville à Moulins

Monsieur Jérémie MAUREL - représentant titulaire FSU - PE à l'école élémentaire de Louroux de Bouble

Madame Véronique MAILHAC - représentante titulaire UNSA - Infirmière au Collège Jean – Jacques Soulier à Montluçon

Madame Emilie LAURENT - représentante titulaire UNSA - PE à l'Ecole primaire Jean Jaurès à Gannat

Suppléants :

Mme Mireille BURTIN - représentante UNSA - AAE au Lycée de Banville à Moulins

Monsieur Christophe MORLAT - représentant suppléant FNEC FP FO - PLP au Lycée Val d'Allier à Varennes sur Allier

Experts présents :

Madame Hadda BELHADJ Chef de Division (Division des Affaires Générales et de la Réglementation) DSDEN de l'Allier

Madame Céline BONNET, Agent de prévention (Division des Affaires Générales et de la Réglementation) DSDEN de l'Allier

Monsieur Mickael BELLEC, Conseiller de Prévention Départemental

Monsieur Clément DUCOUT, Assistant Social des Personnels de l'Allier

Monsieur Christian PEYMAUD - Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Clermont-Ferrand

Madame Sylvie FAURON Médecin de prévention

Membres excusés :

Madame Annie DERRIAZ Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier

Madame Laure GEBEL - représentante titulaire FSU - Adjoint technique de laboratoire au Lycée Jean Monnet à Yzeure
Monsieur Jean – Claude JAVION - représentant suppléant FSU - Professeur au Lycée de Presles à Cusset
Monsieur Frédéric PANNE – représentant titulaire FSU – PE école maternelle Jean Zay à Cusset
Monsieur Alain TAILLANDIER – représentant titulaire FNEC FP FO – SAENES au Lycée Paul Constans à Montluçon

Madame la Secrétaire Générale ouvre la séance à 14 heures.

Elle prie de bien vouloir excuser Madame la Directrice Académique retenue par ailleurs.

Elle présente les deux nouveaux membres siégeant au CHSCT-D :

Monsieur Mickael BELLEC, CPD EPS, nouveau conseiller de prévention qui succède dans ces fonctions à Monsieur Thierry COLOMBET et Madame Hadda BELHADJ succédant à Madame FRANCOISE chef de la division des affaires générales intérieures et de la réglementation.

Le secrétaire de la présente séance du CHSCT-D est Madame Véronique MAILHAC. Conformément au règlement intérieur, le secrétaire du comité est choisi parmi les membres titulaires.

L'UNSA et la FSU informent du changement de leurs membres. Madame Blondeau précise que ces changements seront portés sur le nouvel arrêté.

Madame la Secrétaire Générale présente l'ordre du jour:

- I Approbation du PV du CHSCT-D du 19 juin 2015
- II Présentation du rapport annuel (2014-2015)
- III Elaboration du programme annuel (2015-2016)
- IV Calendrier prévisionnel des visites 2015-2016
- V Questions diverses

I Approbation du procès –verbal du CHSCT-D du 19 Juin 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II Présentation du rapport annuel 2014-2015

Madame la Secrétaire Générale a dégagé 3 axes à partir des actions menées par le CHSCT-D

- 1- Rappel du rôle et des attributions du CHSCT
 - après les élections professionnelles de décembre 2014 : installation des nouveaux représentants des personnels,
 - actualisation du règlement intérieur précisant le rôle accru du secrétaire de comité
 - information sur le temps syndical spécifique accordé aux membres titulaires et suppléants

- élaboration du calendrier prévisionnel
 - démarche d'évaluation des risques : DUER
Présentation de la méthode d'élaboration du DUER aux assistants de prévention pressentis pour le premier degré, aux services de la DSDEN
 - visite d'établissement : une visite conjointe d'un collège avec le conseil départemental (Collège Anne de Beaujeu, Moulins)
 - mise en place des registres de SST et de danger grave et imminent, rappel des notions et présentation de la procédure réglementaire de prise en charge des accidents de travail.
 - information sur les risques : EM Paul Lafargue de Montluçon.
 - formation des membres du CHSCT : Ergonomie des postes de travail informatiques, formation en juin 2015 sur la conduite à tenir dans les visites d'établissement, élaboration d'un protocole de visite.
 - communication : visite du site Internet de la DSDEN : développement des pages dédiées au CHSCT-D
- 2- Mise en place d'un service de prévention des risques professionnels
- travail mené sur la création d'un réseau d'assistant de prévention dans le 1^{er} degré : lettres de missions ...
 - Nomination d'un assistant de prévention dans les services de la DSDEN
 - Identification d'un pôle santé sécurité au travail sur l'organigramme
- 3- Démarche de prévention en pluridisciplinarité : médecin de prévention, assistant social des personnels et inspecteur santé et sécurité au travail.
- présentation de leurs rapports respectifs.

III Elaboration du programme annuel 2015-2016

Il s'inscrit dans les orientations stratégiques du CHSCT du MEN.

Le 1^{er} axe : relancer la réalisation et l'actualisation des documents uniques d'évaluation des risques.

Chaque service de la DSDEN a identifié dans une démarche participative les risques qu'il pouvait percevoir dans son environnement de travail. Il faut maintenant en faire l'inventaire puis identifier les actions de prévention à mettre en œuvre.

En ce qui concerne les écoles, il appartient aux directeurs d'élaborer le DUER en concertation avec ses collègues. La démarche avait été initialisée au cours de l'année 2014-2015.

Le 2^{ème} axe : renforcer la culture de la santé et sécurité au travail. Il faut relancer la démarche d'identification des Assistants de prévention dans les circonscriptions et encourager les 8 collèges sans AP à identifier leur assistant. Il faut également diffuser dans les écoles et les collèges les informations relatives aux acteurs de la santé et de la sécurité au travail dans l'Allier. Il convient de s'assurer de la permanence des registres de santé sécurité au travail et de danger grave et imminent, mis à disposition des agents dans les services de la DSDEN et des écoles. Enfin, il faut programmer les visites d'établissement à réaliser dans le cadre du protocole de visite.

Le 3^{ème} axe : renforcer la médecine de prévention en relançant les visites médicales et des personnels enseignants et des personnels administratifs.

Pour les personnels administratifs, les premières visites concerneront les agents affectés dans les établissements de Moulins et ses environs. Il est envisagé par la suite la même démarche sur les bassins de Montluçon et de Vichy.

Monsieur PEYMAUD souligne qu'il faut tenir compte du tableau de bord du suivi des visites médicales.

Le Dr FAURON précise qu'elle tient 13 journées de permanence à la DSDEN de l'Allier et qu'il est possible de voir en consultation médicale 8 ou 9 personnels. La programmation des visites médicales est vue avec la DAGIR qui convoque les personnels administratifs par ordre alphabétique.

IV calendrier prévisionnel des visites

Le conseil départemental de l'allier souhaite mettre en place une visite conjointe du collège Jules Ferry de Montluçon. La date proposée est le mardi 3 novembre de 9h à 14h30

Prévision des dates de visites :

- Collège Jean Jacques Soulier Montluçon : mercredi 2 décembre 2015
- Collège du Donjon le mardi 2 février 2016
- EP Pierre Coulon de vichy le mardi 29 mars 2016

Madame BLONDEAU insiste sur l'importance de la formation et la conduite à tenir dans le cadre des visites d'établissement. Le groupe doit comprendre les représentants de l'administration ainsi que les experts, outre les représentants des personnels.

Monsieur PRESUMEY aurait souhaité que le CHSCT-D décide de la date de la visite du collège Jules Ferry plutôt que la date du 3 novembre soit fixée par le CHSCT du conseil départemental.

Madame BELHADJ intervient pour dissiper le malentendu en expliquant que venant de prendre ses fonctions à la DAGIR et soucieuse de tracer le sillon de la continuité des travaux du CHSCTD, elle avait cru intéressant et utile de prendre contact avec son homologue au Conseil Départemental de l'Allier et de répondre favorablement à la proposition d'une visite conjointe des deux CHSCT du collège Jules Ferry à Montluçon.

La date rapprochée du 3 novembre semble poser un problème pour Monsieur PRESUMEY. Madame LAURENT dit que sur le principe de visite conjointe il y a accord mais que c'est sur l'organisation de ces visites conjointes qu'il faut réfléchir et se concerter.

M.PRESUMEY demande que le CHSCT-D de l'allier ne participe pas à la visite du 3 novembre prévue par le CHSCT du conseil départemental. Il propose que le CHSCT du conseil départemental partage ses constats et ses conclusions. Monsieur PRESUMEY préconise une visite du CHSCT-D de l'Allier sur le même établissement à une date ultérieure.

Une discussion s'engage entre tous les membres du CHSCT-D au sujet de l'opportunité de faire « subir » une seconde visite du CHSCT-D à cet établissement même si les objectifs de visite des deux instances sont différents. Madame BELHADJ après Monsieur Peymaud appuie l'intérêt de se joindre à la visite du 3 novembre et d'attendre le retour de visite.

Le consensus se fait sur une visite conjointe le 3 novembre, y participent : Monsieur PRESUMEY, Madame MAILHAC et Monsieur TAILLANDIER.

Etablissements du 2nd degré :

- ✓ visite du collège Jean Jacques Soulier

Monsieur PEYMAUD rappelle l'importance du protocole de visite, l'importance d'informer le chef d'établissement de la visite au moins un mois avant le déplacement, de donner les objectifs et le déroulement de la visite. Il rappelle qu'il faut associer les représentants des

personnels, les représentants de l'administration et les experts. Chacun de ces membres recevant un ordre de mission.

Madame BLONDEAU propose que le protocole de visite adapté au collègue Jean-Jacques Soulier soit envoyé pour avis à l'ISST avant la date de visite.

Une réunion de travail des membres élus du CHSCT-D est prévue le 4 novembre pour finaliser ce protocole.

- ✓ visite du collège du Donjon : Mardi 2 Février 2016 matin

Madame BLONDEAU précise que les visites se font avec l'accord de Madame L'Inspectrice d'Académie.

Etablissements du 1er degré

- ✓ visite de l'école primaire Pierre COULON à Vichy : prévue le mardi 29 mars matin

L'école est de construction architecturale type Pailleron avec des problèmes d'amiante. (L'ISST indique qu'accessoirement l'amiante a des propriétés ignifuges qui permettent de retarder la propagation d'un incendie)

PROTOCOLE DE VISITE ELABORE PAR LE CHSCT-D

Mme LAURENT donne lecture du protocole de visite d'établissement élaboré par les membres élus du CHSCT-D. Elle enverra ce protocole à la DAGIR dans les jours suivants afin qu'il soit annexé au compte rendu de la séance.

VI informations et questions diverses

Il est souhaitable que le calendrier du CHSCT-D soit calé un peu après celui du CHSCT-A. Les 3 dates prévisionnels du CHSCT-A sont les 9 décembre, 17 mars et 16 juin. Ainsi le 2^{ème} CHSCT-D est prévu le vendredi 29 avril à 14heures (synthèses des 3 visites d'établissements) et le 3^{ème} est prévu le jeudi 30 juin à 14 heures.

Madame Blondeau annonce le recrutement pour l'académie de Madame ARNOLD Anne, psychologue clinicienne du travail.

Rappel : Dans le cadre du réseau « Prévention Aide et Suivi », un espace d'accueil et d'écoute fonctionne à Yzeure (entretiens gratuits auprès de psychologues du travail)

Monsieur DUCOUT porte à la connaissance du Comité que des formations du PAF (plan académique de formation) existent sur les RPS (risques psychosociaux) le stress et qu'il faut faire la distinction des objectifs et missions entre le psychologue clinicien académique et l'association E-PASS. (le premier cité concerne la situation de travail au sens strict et le second tous les aspects de la vie)

Réunions du CHSCT-D : l'article 2 du règlement intérieur annonce que le comité se réunit au minimum trois fois par an. Il n'est pas précisé année civile ou scolaire. Quelle que soit la référence prise, on décompte 3 réunions par an.

Année scolaire 2012-2013	Année scolaire 2013 -2014	Année scolaire 2014 – 2015
3 décembre 2012 12 mars 2013 7 mai 2013	12 novembre 2013 18 février 2014 27 mai 2014	23 février 2015 31 mars 2015 19 juin 2015 12 octobre 2015
Année civile 2013	Année civile 2013	
12 mars 2013 7 mai 2013 12 novembre 2013	18 février 2014 27 mai 2014 Elections professionnelles : le 3 ^{ème} CHSCT est reporté au 23/02/2015	

Suivi de la situation de l'école Paul Lafargue de Montluçon

La qualité de l'air au sein de l'école maternelle Paul Lafargue a été mesurée en 2015. Ces mesures visaient à contrôler l'efficacité des travaux réalisés courant 2014 pour pallier le risque d'intrusion à l'intérieur du bâtiment de vapeurs de polluants très volatils contenus dans le sous-sol.

Le sous-préfet informe que le comité de suivi de ce dossier confirme après analyse des résultats que l'impact de la pollution de la nappe phréatique sur la qualité de l'air au sein de l'école est maîtrisé.

Incident de sécurité survenu au collège de Saint Germain des Fossés

Les membres du comité souhaitent un point sur cet incident.

Une suspicion de fuite gaz a suscité par mesure de prudence l'évacuation de 320 personnes par les pompiers et l'hospitalisation de deux personnes.

M.PEYMAUD intervient pour dire qu'il a eu très récemment son homologue au Conseil départemental qui lui aurait fait savoir que tout était rentré dans l'ordre dès 13h20.

La suspicion de fuite de gaz était en fait une émanation nauséabonde forte suite à une manipulation hasardeuse de produit chloré et d'ammoniaque par un personnel communal employé en cuisine.

M.PEYMAUD souligne qu'en cas de multi employeurs, c'est la responsabilité de l'employeur au plus près du poste de travail qui est engagée. Le chef d'établissement doit mettre en place un protocole de nettoyage qui doit être affiché en cuisine avec les consignes ou recommandations obligatoires.

M.PRESUMEY évoque le flux difficilement contrôlable des personnels dans les établissements.

Il souligne que dans ce cas précis se pose la formation des personnels quel que soit leur statut à l'utilisation des produits.

Autorisations d'absence

Les autorisations spéciales d'absence dont bénéficient les membres des CHSCT pour l'exercice de leurs différentes missions trouvent leur référence dans le décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et la circulaire du 6 juillet 2015.

Les ASA sont octroyées au vu de la convocation qui leur est adressée ou sur présentation du document les informant de la réunion.

A retenir :

Article 15 du décret : des Asa sont accordées pour participer aux réunions du CHSCT et les réunions de travail. Elles comprennent les délais de route, le temps de préparation et de réalisation du compte rendu des travaux.

Article 75 du décret : des ASA sont accordées aux membres du CHSCT faisant partie de la délégation réalisant les enquêtes (articles 5-7 et 53)

Article 75-1 du décret : les membres titulaires et suppléants du CHSCT bénéficient d'un contingent annuel d'absences. Elles permettent notamment la réalisation de visites de sites (art 52). Elles peuvent être programmées.

Les modalités de mise en œuvre des moyens prévus à l'art 75-1 du décret du 28 mai 1982 doivent tenir compte des nécessités du service.

Suite aux demandes exprimées par Madame LAURENT et Monsieur MORLAT, les convocations au CHSCT-D seront envoyées sur la boîte fonctionnelle (prenom.nom@ac-clermont.fr) ainsi qu'à l'autorité hiérarchique des membres convoqués.

M.MAUREL souhaiterait qu'une boîte mail pour le CHSCT-D soit créée au nom du secrétaire du comité.

M.PRESUMEY demande pour la préparation de la réunion du 4 novembre la liste des 8 collègues n'ayant pas encore d'assistant de prévention. Mme BONNET lit la liste (jointe en annexe)

La séance est levée à 16h15.

La secrétaire du comité

La secrétaire de séance

La Directrice Académique

